

Protection des données et transparence

Bulletin d'information, n° 28, mai 2013

Le bureau des préposées à la protection des données et à la transparence vous adresse son bulletin d'information. Son but est d'informer les responsables LIPAD, systèmes d'informations et autres services intéressés par la protection des données et la transparence au sein des institutions publiques et parapubliques du canton de Genève.

Ce bulletin peut être transmis à toute personne intéressée.

Rappel

Petit-déjeuner de la protection des données et de la transparence

Espace d'échanges informel et convivial pour les responsables LIPAD et systèmes d'informations, les préposées vous invitent au premier petit-déjeuner PD&T 2013, qui aura lieu le :

Judi 23 mai 2013 de 8h00 à 9h30

5, rue David-Dufour, salle 6B (6^{ème} étage)

Inscription par courriel à : ppdt@etat.ge.ch

Nos activités

Agrément (vidéosurveillance)

Installation d'une caméra par les Transports publics genevois (TPG) dans les agences (réception) de Bacht-de-Pesay, de Rive et de Cornavin http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/agrement_ID_22_04_13_Guichet.pdf

Fiche informative sur la vidéosurveillance

Le PPDT a fait une mise à jour de sa fiche sur la vidéosurveillance, intégrant des recommandations sur la mise en œuvre concrète des conditions prévues par l'art. 42 LIPAD :

http://www.ge.ch/ppdt/doc/Fiche_informative_sur_la_videosurveillance_2013_V.pdf

Prise de position (communication de données personnelles)

Le PPDT a constaté que la communication d'informations orales, constitutives de données personnelles sensibles - entre la gendarmerie et le corps des gardes-frontières – de surcroît de manière spontanée - s'est faite sans base légale, sans pertinence ni nécessité et en violation du secret de fonction :

<http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/Prise-position-comm-donnees.pdf>

Jurisprudence

Cour européenne des droits de l'homme (Strasbourg)

La conservation des empreintes d'une personne non condamnée constitue une violation de son droit au respect de sa vie privée. Dans un arrêt M.K. contre France du 18 avril 2013, la Cour a conclu que les juridictions françaises ont outrepassé leur marge d'appréciation et n'ont pas su ménager un juste équilibre entre les intérêts publics et privés en jeu. En effet, la conservation des empreintes de M. M. K. a constitué une atteinte disproportionnée à son droit au respect de sa vie privée, et ne saurait par conséquent être perçue comme nécessaire dans une société démocratique : [http://hudoc.echr.coe.int/sites/fra/pages/search.aspx?i=001-118597#{"itemid":\["001-118597"\]}](http://hudoc.echr.coe.int/sites/fra/pages/search.aspx?i=001-118597#{)

Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (Vaud)

Installation d'un système de vidéosurveillance par la Commune de Lutry pour surveiller les espaces extérieurs de deux établissements scolaires, y compris pendant les heures de cours. Constat que cette mesure, qui est susceptible de porter atteinte à la liberté personnelle (art. 10 Cst.), au droit au respect de la sphère privée (art. 13 al. 1 Cst.), au droit d'être protégé contre l'emploi abusif de données personnelles (art. 13 al. 2 Cst.) et à la liberté de réunion (art. 22 Cst.) repose sur une base légale suffisante et répond à un intérêt public. Le fait d'utiliser la vidéosurveillance également pendant les heures de cours est nécessaire pour atteindre le but

d'intérêt public visé. Selon le Tribunal, cette mesure respecte également le principe de proportionnalité au sens étroit dès lors que les élèves et les enseignants ne sont filmés qu'à l'extérieur des bâtiments scolaires. L'impact sur l'enseignement lui-même et la personnalité des élèves doit par conséquent être relativisé : <http://tinyurl.com/czrau3r>

Législation

Confédération

Entrée en vigueur le 1^{er} mai 2013 de la loi fédérale sur l'investigation secrète et les recherches secrètes (Modification du code de procédure pénale et de la procédure pénale militaire) du 14 décembre 2012 <http://www.admin.ch/ch/f/as/2013/1051.pdf>

Conseil de l'Europe

L'Uruguay est devenu le premier Etat non européen à adhérer à la [Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel](#), aussi appelée la *Convention 108*, et à son [Protocole additionnel](#). La « Convention 108 » est le seul traité international en vigueur qui assure la protection des personnes au regard de leur données personnelles et qui vise à se protéger des risques d'abus dans le traitement des données à caractère personnel. Étant ouverte à la signature de tous les États, c'est le seul outil juridiquement contraignant ayant le potentiel d'être appliqué à l'échelle mondiale et assurant la certitude juridique et la prévisibilité nécessaires dans les relations internationales. La Convention entrera en vigueur à l'égard de l'Uruguay le 1^{er} août 2013. L'Uruguay est le 45^{ème} Etat à devenir partie à la convention.

Publications

Michele Albertini, La protection des données et Schengen. Une vision de l'expérience suisse (à lire dans [Jusletter 6 mai 2013](#), sur abonnement)

Depuis le 9 avril 2013, le système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II) est en fonction. Les dispositions de la Convention de Schengen réglant la précédente version technique du SIS sont remplacées par un nouveau cadre juridique. Cette évolution est l'occasion de faire le point, dans la perspective suisse de la protection des données, sur la mise en œuvre de l'acquis ainsi que sur le rôle et les expériences des autorités de surveillance chargées d'exercer un contrôle indépendant du SIS et de vérifier que le traitement et l'utilisation des données y intégrées ne sont pas attentatoires aux droits de la personne concernée.

Préposé fédéral

Dans le cadre du principe de la transparence, le PFPDT a émis trois recommandations en français:

- [Recommandation du 11 avril 2013: Commission nationale de prévention de la torture \(CNPT\) / applicabilité de la LTrans à la CNPT](#)
- [Recommandation du 25 mars 2013: Office fédéral de la justice \(OFJ\) / procédure de recrutement et de sélection des candidats au poste de juge auprès de la Cour européenne de droits de l'homme](#)
- [Recommandation du 21 mars 2013: Office fédéral de la justice \(OFJ\) / actes d'une procédure judiciaire](#)

Conseil fédéral

La Chancellerie fédérale a dû répondre à de nombreuses demandes sur la documentation concernant le projet de vote électronique. En 2011, la Confédération a développé en collaboration avec les cantons un guide pour la mise en œuvre du principe de la transparence. La rubrique internet du vote électronique de la Chancellerie fédérale a été adaptée selon les principes de la loi sur la transparence. Dès maintenant, tous les documents de vote électronique sont disponibles en ligne. Une transparence accrue permettra de renforcer la confiance dans le canal électronique. : [Guide mise en place du principe de la transparence](#)

Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information MELANI

Seizième rapport semestriel MELANI: le rapport du second semestre 2012 de la Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information MELANI met l'accent sur les thèmes suivants: les méthodes toujours plus sophistiquées d'hameçonnage (phishing) visant les comptes bancaires en ligne, les attaques DDoS massives contre des banques américaines, la situation actuelle du cyberconflit au Proche-Orient, ainsi que les données laissées involontairement sur Internet :

<http://www.melani.admin.ch/dienstleistungen/archiv/01536/index.html?lang=fr>

e-gouvernement suisse

La cyberadministration dans les cantons. État en 2012. Cette publication est divisée en trois parties. La première offre un aperçu général, pour toute la Suisse, de quelques indicateurs intéressants, tels que la présence d'une stratégie et l'utilisation de ressources pour la cyberadministration ainsi que l'offre de prestations en ligne pour détaillées sur chaque canton et la troisième propose des explications sur certains types de relevé et sur la démarche méthodologique, ainsi qu'un glossaire ; http://www.egovernment.ch/dokumente/portfoliotool/EGOV_Kantonsbroesch-13_f_low2.pdf

Google Street View

Dans son arrêt du 31 mai 2012 dans l'affaire Google Street View, le Tribunal fédéral avait imposé des conditions strictes à Google et renforcé la protection des données en Suisse. Il avait retenu que le droit suisse s'applique également aux entreprises étrangères, dès lors qu'un lien étroit avec la Suisse existe. Street View relève ainsi de la compétence du Préposé fédéral, qui a exigé que Google annonce le passage des voitures en suisse. Google fera les prises de vue entre le 8 et le 25 mai en suisse. Sur ce lien, les jours et lieux de passage : <http://maps.google.ch/intl/fr/help/maps/streetview/learn/where-is-street-view.html>

Par ailleurs, le Préposé à la protection des données et à la transparence de Hambourg vient d'infliger une amende de 145 000 € à Google pour « unzulässiger WLAN-Mitschnitte » http://www.datenschutz-hamburg.de/news/detail/article/bussgeld-gegen-google-festgesetzt.html?tx_ttnews%5BbackPid%5D=170&cHash=406e536b658d29fd1c644e25c9f6fa11

Actualités de la CNIL – Commission nationale de l'informatique et des libertés (France)

- [Bilan 2012 : une activité en hausse et un pilotage de la conformité au cœur du métier de la CNIL](#)
- [Journée d'audit en ligne à la CNIL : les 250 principaux sites informent-ils suffisamment les internautes ?](#) : Les principales autorités mondiales compétentes en matière de protection des données rassemblées au sein du GPEN (*Global Privacy Enforcement Network*), mènent une première action commune. Une vingtaine d'autorités vont, simultanément, analyser les mentions d'information présentes sur les principaux sites web à l'occasion de l'*Internet Sweep Day*.
- [Les recommandations du G29 sur les applications mobiles pour smartphones ou tablettes : Dans un avis publié le 14 mars 2013](#) (en anglais) **le G29 a ainsi formulé des recommandations à l'égard des 4 grandes catégories d'acteurs impliqués dans l'écosystème des smartphones** : les développeurs d'applications, les fournisseurs de système d'exploitation et les fabricants de terminaux mobiles, les magasins d'applications ainsi que des tiers, comme les régies publicitaires ou les opérateurs de télécommunications. Cet avis leur rappelle leurs responsabilités et leurs obligations essentielles au regard de la protection des données personnelles.
- [Accompagner l'innovation : une activité centrale pour la CNIL](#) Nous assistons depuis plusieurs années à un véritable changement d'ère du fait du numérique. Avec la dématérialisation croissante des industries et des services, nous sommes passés d'un monde de fichiers à un univers de données dans lequel le numérique est devenu ambiant. Face à ce nouvel écosystème, la CNIL renforce sa capacité d'écoute et de dialogue avec de très nombreux acteurs pour mieux anticiper les évolutions technologiques et accompagner les usages innovants le plus en amont possible.

Parlement européen

Questions - Réponses sur la réforme du régime de protection des données de l'UE. Droits des citoyens / Droits fondamentaux. La mondialisation accrue des flux de données, via les réseaux sociaux, l'informatique en nuage, les moteurs de recherche ou les services de localisation, augmente le risque de perte de contrôle des données personnelles. Pour renforcer ce contrôle et promouvoir la confiance dans les réseaux sociaux, le commerce en ligne et les moyens de communication en général, les députés débattent d'une révision majeure des règles sur la protection des données. La législation européenne actuelle sur la protection des données date de 1995, avant qu'Internet soit largement utilisé. Aujourd'hui, 250 millions de personnes utilisent quotidiennement Internet en Europe. Les nouvelles règles actualiseront les principes inscrits dans la législation existante et les appliqueront au nouvel environnement en ligne, afin de garantir une protection efficace du droit fondamental à la protection des données et d'accroître la certitude juridique pour les entreprises. <http://www.europarl.europa.eu/news/fr/pressroom/content/20130502BKG07917/html/Questions-R%C3%A9ponses-sur-la-%C3%A9forme-du-r%C3%A9gime-de-protection-des-donn%C3%A9es-de-l'UE>

La BD de la Cybersécurité de Jacqueline Reigner & Gianfranco Brunetti

Le cyberspace est le lieu d'attaques informatiques récurrentes et pourtant toutes les organisations l'utilisent pour développer leurs activités et servir leurs clients. Le deuxième volume de la BD de la Cybersécurité prolonge la réflexion abordée dans le premier volume et aborde les sujets critiques rencontrés au quotidien:

comment éviter de perdre ses informations, comment résister à un incident informatique, comment l'organisation doit-elle procéder pour améliorer son système d'information, comment appréhender les cyber risques, quel comportement adopter sur Internet? Un programme original de sensibilisation à la cybersécurité destiné aux décideurs, aux responsables métier et à tous les utilisateurs d'informatique. Ce livre est disponible en téléchargement : <https://itunes.apple.com/fr/book/la-bd-de-la-cybersecurite/id608345815?mt=11>

Swiss Cloud Award 2013

Le 5 avril 2013, le prix du « Swiss Cloud Award 2013 » a été remis au géoportail fédéral www.geo.admin.ch. Ce prix récompense la solution de l'infonuagique suisse la plus innovante, en particulier en ce qui concerne l'originalité, l'innovation, la créativité et l'accroissement en efficacité. Le jury a en particulier été convaincu par la stratégie, suivie de manière conséquente depuis le début du projet, qui visait à réduire la dépendance vis-à-vis d'un fournisseur particulier d'informatique en nuage. L'utilisation systématique de standards ouverts et de logiciels libres, ainsi qu'une automatisation des processus informatiques ont été déterminants pour une migration en douceur d'une infrastructure classique d'entreprise vers une informatique en nuage. Une démarche prioritaire pour E-Government Suisse <http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=48417>

Conférences, formations et séminaires

Université de Lausanne - CEDIDAC

Développements récents dans l'environnement numérique : [programme complet](#). Demi-journée organisée conjointement avec la Maîtrise universitaire en droit, criminalité et sécurité des technologies de l'information (DCS) de la Faculté de droit et des sciences criminelles de l'Université de Lausanne. Lausanne, 14 mai 2013 (13h00 – 17h15). Inscriptions sur la [page internet](#).

Université de Neuchâtel - Académie du journalisme et des médias

Le combat pour la transparence - bataille perdue ou bataille à mener ? La conférence portera sur le libre accès à l'information et les enjeux politiques, économiques et sociaux qui en découlent. Ainsi, la journée sera l'occasion de s'interroger sur l'attitude et les pratiques de différents acteurs impliqués, d'envisager les nouveaux défis pour les métiers du journalisme et d'évaluer les impacts des données ouvertes en terme économiques et politiques sur l'ensemble de la société.

Neuchâtel, 24 mai 2013 : http://scutum.unine.ch/InscriptionForm/form.php?formName=ConfAJM_2013

CLUSIS

View from Switzerland on fighting Cyber Crime

Chez Kudelski Security, le 28 mai 2013, de 17h à 19h Route de Genève 22, 1033 Cheseaux-sur-Lausanne
La cybersécurité en Suisse, quel rôle pour le Clusis? **Jacqueline Reigner**, Présidente et **Enrico Viganò**, Vice-président Clusis

Que s'est-il passé ces 10 dernières années en terme de menaces/attaques/technologies ? **Patrick Hauert** et **Joël Conus**, Vice-Président, Kudelski Security

Vision de la menace du point de vue du gouvernement fédéral / département de la défense, **Gérald Vernez**, Délégué du Chef de l'armée pour la Cyberdéfense

Vision de la stratégie du point de vue d'un Canton **André Bourget**, Responsable de la sécurité des Systèmes d'information du canton de Vaud

Hacking, E-Reputation, Surveillance, Protection et sécurité des données : problèmes juridiques et expériences pratiques **Michel Jaccard** et **Sylvain Métille**, avocats chez id est

Questions / Conclusions

Apéritif convivial

Inscriptions : jacqueline.reigner@clusis.ch

Université de Fribourg - Institut de droit européen - PFPDT - privatim

La sixième Journée suisse du droit de la protection des données sera consacrée au droit à l'autodétermination informationnelle ; à sa concrétisation constitutionnelle et à son application en Suisse. Les divers instruments et concepts y relatifs élaborés au sein de l'Union européenne ainsi que par certains autres pays, de même que la question de leur reprise en droit suisse, sont également traités. Les ateliers et les conférences abordent par ailleurs diverses autres questions actuelles du droit de la protection des données.

Berne-Fribourg, 6 & 7 juin 2013 : <http://unifr.ch/euroinstitut/fr/newsdetail/?nid=9696>

11^{ème} journées d'informatique juridique 2013

Etat des lieux de la communication électronique des écrits en Suisse. Les interventions et les discussions seront traduites simultanément (français et allemand)

Lucerne, 6 juin 2013 http://www.rechtsinformatik.ch/fr/main_frame.html

Die Landesbeauftragte für den Datenschutz und für das Recht auf Akteneinsicht Brandenburg

Internationales Symposium "Open Data - Ergänzung oder Einschränkung der Informationsfreiheit?"
International Symposium "Open Data - Complementary Concept or Restriction of Freedom of Information?"

Potsdam, 27. Mai 2013 <http://www.lida.brandenburg.de/cms/detail.php/bb1.c.327871.de>

Advanced Technology Group

Information Security and Cryptography — Fundamentals and Applications.

Zürich, Monday, June 10 (09:00h) – Wednesday, June 12, 2013 (17:00h) <http://www.infsec.ch/seminar2013.html>

Important

Cette lettre d'information n'est pas un groupe de discussion. Nous ne transmettrons à personne les adresses ni ne les utiliserons à des fins commerciales.

Si vous désirez donner des informations pour un prochain numéro, envoyez un message avec une référence internet à : ppdt@etat.ge.ch

Si vous ne souhaitez plus recevoir ce bulletin vous pouvez vous désinscrire de cette liste de distribution en écrivant à : ppdt@etat.ge.ch